

Maisons-Alfort, le 21 avril 2021

Conclusions de l'évaluation

**relatives à une demande d'autorisation de mise sur le marché
pour le produit ACARIDOIL 13SL,
à base d'acides gras C₇-C₁₈ et d'acides gras insaturés C₁₈ sous forme de sels de
potassium
de la société VIORYL S.A.**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité et de l'absence d'effets inacceptables sur les végétaux et produits végétaux. Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

L'Agence a accusé réception d'un dossier, déposé par la société VIORYL S.A., relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché pour le produit ACARIDOIL 13SL pour un emploi par des utilisateurs professionnels.

Le produit ACARIDOIL 13SL est un insecticide et acaricide à base de 130,4 g/L d'acides gras C₇-C₁₈ et d'acides gras insaturés C₁₈ sous forme de sels de potassium¹ (n° CAS : 67701-09-01) se présentant sous la forme d'un concentré soluble (SL), appliqué par pulvérisation. Les usages revendiqués (cultures et doses d'emploi annuelles) sont mentionnés en annexe 1.

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés de l'Agence du dossier déposé pour ce produit, conformément aux dispositions du règlement (CE) n°1107/2009², de ses règlements d'application, de la réglementation nationale en vigueur et des documents guide.

Ce produit a été examiné par les autorités grecques [Etat Membre Rapporteur de la zone Sud de l'Europe].

Les conclusions³ de l'évaluation ci-dessous se rapportent au « *Registration Report* » des autorités grecques (en langue anglaise).

La composition du produit acceptée à l'issue de l'évaluation est présentée en annexe confidentielle.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides lors de la soumission du dossier, soit au niveau européen (*Review Report* et conclusions de l'EFSA), soit par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°546/2011⁴. Lorsque des données complémentaires sont identifiées, celles-ci sont détaillées à la fin de la conclusion.

¹ Règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées.

² Règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil.

³ Sur la base de l'article 40 du Règlement (CE) n°1107/2009, à partir d'une décision émise par les autorités grecques en date du 24 septembre 2015 et sur les exigences et méthodologies s'appliquant lors de la demande d'AMM.

⁴ Règlement (UE) n° 546/2011 de la Commission du 10 juin 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les principes uniformes d'évaluation et d'autorisation des produits phytopharmaceutiques.

Après évaluation de la demande, et avec l'accord d'un groupe d'experts du Comité d'experts spécialisé " Substances et produits phytopharmaceutiques, biocontrôle ", la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

En se fondant sur les principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°546/2011, sur les conclusions de l'évaluation européenne de la substance active, sur les données soumises par le demandeur et évaluées dans le cadre de cette demande, ainsi que sur l'ensemble des éléments dont elle a eu connaissance, la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés estime que :

A. Les caractéristiques physico-chimiques du produit ACARIDOIL 13SL ont été décrites et sont considérées comme conformes.

Les études de stabilité accélérée et long terme ont été réalisées dans des emballages commerciaux en polyéthylène haute densité (PEHD) de capacité égale à 1 L. Etant donné le type de formulation (concentré soluble à base huileuse), les interactions entre l'emballage et le produit ACARIDOIL 13SL ne peuvent pas être exclues. Les emballages revendiqués (PEHD) présentant un volume inférieur à 1 L ne sont pas considérés comme conformes.

Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

Aucun AOEL⁵ n'a été fixé dans le cadre de l'évaluation européenne⁶, cependant, une évaluation des risques quantitative a été proposée, en comparant l'exposition avec l'apport journalier en acides gras dans l'alimentation.

L'estimation de l'exposition, liée à l'utilisation du produit ACARIDOIL 13SL, pour les usages revendiqués est inférieure à l'apport journalier moyen en acides gras pour les opérateurs, les personnes présentes, les résidents et les travailleurs, dans les conditions d'emploi précisées ci-dessous.

Les acides gras en C₇-C₁₈ et d'acides gras insaturés C₁₈ sous forme de sels de potassium (n° CAS : 67701-09-01) sont inscrits à l'Annexe IV du règlement (CE) N°396/2005⁷, qui regroupe les substances pour lesquelles il n'est pas nécessaire de fixer de limite maximale de résidus⁸ (LMR).

L'évaluation de l'exposition du consommateur n'a donc pas été considérée pertinente.

Concernant les usages plein champ, les calculs des concentrations estimées dans les eaux souterraines liées à l'utilisation du produit ACARIDOIL 13SL fournis par le demandeur n'ont pas pu être utilisés. En effet, l'exposant de Freundlich utilisé n'est pas en accord avec le document guide en vigueur⁹. De plus, l'ensemble des cultures couvrant les usages revendiqués n'a pas été utilisé dans le modèle FOCUS et les dates d'application et valeurs d'interception foliaire considérées ne sont pas précisées. Par conséquent, l'évaluation du

⁵ AOEL : (Acceptable Operator Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition pour l'opérateur) est la quantité maximale de substance active à laquelle l'opérateur peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

⁶ Conclusion on the peer review of the pesticide risk assessment of the active substance Fatty acids C7 to C18 (approved under Regulation (EC) No 1107/2009 as Fatty acids C7 to C20).

⁷ Règlement (CE) N° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil du 23 février 2005 concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale et modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil.

⁸ La limite maximale applicable aux résidus (LMR) est la concentration maximale du résidu d'un pesticide autorisée dans ou sur des denrées alimentaires ou aliments pour animaux, fixée conformément au règlement (CE) N°396/2005, sur la base des bonnes pratiques agricoles et de l'exposition la plus faible possible permettant de protéger tous les consommateurs vulnérables.

⁹ FOCUS (2012) "Generic guidance for Tier 1 FOCUS groundwater assessments". Version 2.1, December 2012.

risque de contamination des eaux souterraines n'a pas pu être finalisée pour l'ensemble des usages en plein champ.

Concernant les usages revendiqués sous abri, l'estimation des concentrations en substance active dans les eaux souterraines liées à l'utilisation du produit ACARIDOIL 13SL n'a pas été considérée pertinente.

Concernant les usages plein champ, les niveaux d'exposition pour les espèces non-cibles aquatiques, liés à l'utilisation du produit ACARIDOIL 13SL n'ont pas pu être utilisés. En effet, l'exposant de Freundlich utilisé n'est pas en accord avec le document guide en vigueur¹⁰. De plus, l'ensemble des cultures couvrant les usages revendiqués n'a pas été utilisé dans les modèles FOCUS et les dates d'application considérées ne sont pas précisées. Ainsi, pour l'ensemble des usages revendiqués en plein champ, l'évaluation du risque pour les espèces non-cibles aquatiques, liée à l'utilisation du produit ACARIDOIL 13SL, n'a pas pu être finalisée.

Concernant les usages plein champ, les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles terrestres, liés à l'utilisation du produit ACARIDOIL 13SL, sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque groupe d'organismes, dans les conditions d'emploi précisées ci-dessous, à l'exception des abeilles et des arthropodes non-cibles.

Pour les abeilles, les niveaux d'exposition estimés sont supérieurs à la valeur de toxicité aigüe par contact pour les acides gras. Aucune étude de niveau supérieur avec la substance active n'est disponible pour affiner ce risque. De plus, aucun élément relatif aux effets du produit vis à vis des abeilles n'a été fourni par le demandeur. De ce fait, l'évaluation du risque n'a pas pu être finalisée pour ces organismes.

Pour les arthropodes non-cibles, les éléments indiqués dans le document guide en vigueur¹¹ sur les deux espèces indicatrices *Aphidius rhopalosiphi* et *Typhlodromus pyri* n'ayant pas été fournis pour le produit ACARIDOIL 13SL par le demandeur, l'évaluation du risque n'a pas pu être finalisée pour ces organismes.

Concernant les usages revendiqués sous abri, les niveaux d'exposition des espèces non-cibles terrestres et aquatiques sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque groupe d'organismes pour lesquels une exposition significative est attendue, dans les conditions d'emploi précisées ci-dessous.

B. Le niveau d'efficacité du produit ACARIDOIL 13SL est considéré comme acceptable pour les usages revendiqués vis-à-vis des aleurodes sur tomate, poivron et concombre ainsi que vis-à-vis de la petite mineuse *Tuta absoluta* sur tomate et poivron.

Compte tenu de l'absence de données d'efficacité et de l'absence d'extrapolation possible pour les autres usages visant les aleurodes et les chenilles phytophages ainsi que sur pucerons, thrips, cochenilles, cicadelles, punaises, psylles, acariens et phytoptes, l'évaluation pour ces usages ne peut être finalisée.

Le niveau de phytotoxicité du produit ACARIDOIL 13SL est considéré comme acceptable pour l'ensemble des usages revendiqués. Néanmoins, compte tenu de la diversité des espèces et des variétés en cultures ornementales, avant d'utiliser le produit ACARIDOIL 13SL sur de grandes surfaces d'une variété donnée, il est recommandé de contacter le metteur en marché, ou l'institut technique concerné ou de tester la sélectivité du produit ACARIDOIL 13SL sur quelques plantes de cette même variété et au même stade de développement.

Les risques d'impact négatif sur le rendement, la qualité, le processus de fabrication du cidre, la multiplication, les cultures suivantes et adjacentes sont considérés comme négligeables.

Compte tenu des données fournies, une attention particulière devra être portée aux conditions d'utilisation du produit dans le cadre de la mise en place d'un programme de protection biologique intégrée en termes de compatibilité avec des auxiliaires de lutte biologique.

¹⁰ FOCUS (2012) Generic guidance for FOCUS surface water Scenarios, Version: 1.2, Date: December 2012

¹¹ Document on regulatory testing and risk assessment procedures for plant protection products with non-target arthropods, ESCORT 2, 21-23 march 2000.

Le risque d'apparition ou de développement de résistance vis-à-vis des acides gras sels de potassium est considéré comme très faible.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°546/2011 est indiquée, usage par usage et sous réserve des conditions d'emploi décrites ci-après, dans le tableau suivant.

I. Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués par le demandeur pour une autorisation de mise sur le marché du produit ACARIDOIL 13SL

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
12053107 - Agrumes* Trt Part.Aer.* Aleorides	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH ¹³ 09-81	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
12053106 - Agrumes* Trt Part.Aer.* Pucerons	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 09-81	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
00203020 - Agrumes* Trt Part.Aer.* Thrips	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 09-81	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
12053101 - Agrumes* Trt Part.Aer.* Cochenilles	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 09-81	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
12053103 - Agrumes* Trt Part.Aer.* Acariens et phytoptes	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 09-81	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)

¹² Le délai avant récolte (DAR) est le délai minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte d'une culture ; ce délai peut être défini soit en jours, soit par le stade de développement de la culture lors de la dernière application (on parle alors de DAR F).

¹³ BBCH : code universel décimal permettant d'identifier le stade de développement des cultures.

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
12603150 - Pommier* Trt Part.Aer.* Pucerons	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 09-72	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
12613116 - Pommier* Trt Part.Aer.* Psylle(s)	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 09-72	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
12603149 - Pommier* Trt Part.Aer.* Cochenilles	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 09-72	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
12603154 - Pommier* Trt Part.Aer.* Thrips	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 09-72	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
12603134 - Pommier* Trt Part.Aer.* Acariens et phytopotes	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 09-72	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
12553122 - Pêcher* Trt Part.Aer. *Pucerons	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 03-76	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
12553116 - Pêcher* Trt Part.Aer.* Thrips	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 03-76	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
12553108 - Pêcher* Trt Part.Aer.* Cochenilles	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 03-76	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
12553113 - Pêcher* Trt Part.Aer.* Acariens et phytopotes	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 03-76	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
12103102 - Fruits à coque* Trt Part.Aer.* Pucerons	19 L/ha	4	4	7 jours	-	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
12113105 - Fruits à coque* Trt Part.Aer.* Thrips	19 L/ha	4	4	7 jours	-	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
12453107 - Fruits à coque* Trt Part.Aer.* Cochenilles	19 L/ha	4	4	7 jours	-	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)
12453115 - Fruits à coque* Trt Part.Aer.* Acariens et phytopotes	19 L/ha	4	4	7 jours	-	Non nécessaire	Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité)

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
16953109 - Tomate* Trt Part.Aer.* Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 21-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16953101 - Tomate* Trt Part.Aer.* Aleurodes <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 21-87	Non nécessaire	Conforme Efficacité montrée sur <i>Bemisia tabaci</i> <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles) Efficacité montrée sur <i>Bemisia tabaci</i> <i>Plein champ</i>
16953113 - Tomate* Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 21-87	Non nécessaire	Conforme Efficacité montrée sur <i>Tuta absoluta</i> <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles) Efficacité montrée sur <i>Tuta absoluta</i> <i>Plein champ</i>

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
16953111 - Tomate* Trt Part.Aer.* Cicadelles, punaises et psylles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 21-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16953104 - Tomate* Trt Part.Aer.* Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 21-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16953110 - Tomate* Trt Part.Aer.* Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 21-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16863101 - Poivron* Trt Part.Aer.* Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 21-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
16863103 - Poivron* Trt Part.Aer.* Aleurodes <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 21-87	Non nécessaire	Conforme Efficacité montrée sur <i>Bemisia tabaci</i> <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles) Efficacité montrée sur <i>Bemisia tabaci</i> <i>Plein champ</i>
16863108 - Poivron* Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 21-87	Non nécessaire	Conforme Efficacité montrée sur <i>Tuta absoluta</i> <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles) Efficacité montrée sur <i>Tuta absoluta</i> <i>Plein champ</i>
01140012 - Poivron* Trt Part.Aer.* Cicadelles, punaises et psylles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 21-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
16863104 - Poivron* Trt Part.Aer.* Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 21-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16863106 - Poivron* Trt Part.Aer.* Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 21-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16323105 - Concombre* Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16323101 - Concombre* Trt Part.Aer.* Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
16323103 - Concombre* Trt Part.Aer.* Aleurodes <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-87	Non nécessaire	Conforme Efficacité montrée sur <i>Bemisia tabaci</i> <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles) Efficacité montrée sur <i>Bemisia tabaci</i> <i>Plein champ</i>
01116015 - Concombre* Trt Part.Aer.* Cicadelles, punaises et psylles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16323106 - Concombre* Trt Part.Aer.* Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
16323107 - Concombre* Trt Part.Aer.* Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
00122015 – Pavot* Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
19393101 - Pavot* Trt Part.Aer.* Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
00122014 - Pavot* Trt Part.Aer.* Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
19393103 - Pavot* Trt Part.Aer.* Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
19393104 - Pavot * Trt Part.Aer. * Aleurodes <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
19393105 - Pavot * Trt Part.Aer.* Cicadelles, punaises et psylles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-87	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
01114027 - Choux* Trt Part.Aer.* Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-74	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
01114028 - Choux* Trt Part.Aer.* Aleurodes <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-74	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16403110 - Choux* Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-74	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
01114030 - Choux* Trt Part.Aer.* Cicadelles, punaises et psylles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-74	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16403101 - Choux* Trt Part.Aer.* Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-74	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
01114024 - Choux* Trt Part.Aer* Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-74	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16563101 - Haricots* Trt Part.Aer.* Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-79	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
Haricots* Trt Part.Aer.* Aleorides <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-79	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16563106 - Haricots* Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-79	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
16563105 - Haricots* Trt Part.Aer.* Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-79	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
01126020 - Haricots* Trt Part.Aer.* Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-79	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16573109 - Haricots et Pois écossés frais* Trt Part.Aer.* Cicadelles, punaises et psylles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-79	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16563109 - Haricots et Pois non écossés frais* Trt Part.Aer.* Cicadelles, punaises et psylles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-79	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
Pois* Trt Part.Aer.* Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-79	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
Pois* Trt Part.Aer.* Aleurodes <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-79	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16853103 - Pois* Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-79	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
16853102 - Pois* Trt Part.Aer.* Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-79	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'appli cations (c)	Nombre maximal d'appli cations par culture	Inter-valle entre appli cations	Stade d'appli cation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
16853109 - Pois* Trt Part.Aer.* Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	BBCH 19-79	Non nécessaire	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
17403104 - Cultures florales et plantes vertes * Trt Part.Aer. * Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	-	Non applicable	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
17403106 - Cultures florales et plantes vertes* Trt Part.Aer. *Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	-	Non applicable	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>
17403101 - Cultures florales et plantes vertes * Trt Part.Aer.* Acariens, phytoptes et tarsonèmes <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	4	7 jours	-	Non applicable	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>

Usage(s) (a)	Dose maxima le d'emplo i du produit	Nombre maximal d'applic ations (c)	Nombre maximal d'applic ations par culture	Inter-valle entre applic ations	Stade d'applic ation	Délai avant récolte (DAR ¹²)	Conclusion (b)
17403103 - Cultures florales et plantes vertes* Trt Part.Aer.* Cochenilles <i>Plein champ</i> et sous abri	19 L/ha	4	4	7 jours	-	Non applicable	Non finalisée (efficacité) <i>Sous abri</i> Non finalisée (eaux souterraines, organismes aquatiques, abeilles, arthropodes non cibles, efficacité) <i>Plein champ</i>

Les lignes grises dans le tableau signalent que l'évaluation conduit à identifier un risque ou que l'efficacité biologique n'a pas été démontrée ou bien qu'il n'a pas été possible de conclure avec les éléments disponibles. Dans la colonne « conclusion », est signalé le domaine de l'évaluation concerné.

(a) Arrêté du 26 mars 2014 relatif à la mise en œuvre du catalogue national des usages phytopharmaceutiques visés dans les décisions d'autorisation de mise sur le marché et de permis de commerce parallèle des produits phytopharmaceutiques et des adjuvants, JORF du 30 mars 2014.

(b) La conformité fait référence aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°546/2011. Sauf mention explicite, cette conformité porte sur la culture de référence définie dans le catalogue. La compatibilité des LMR des cultures rattachées par le catalogue a été vérifiée. L'évaluation est non finalisée en l'absence ou par manque de données satisfaisant les critères d'évaluation.

(c) Nombre d'applications pour un cycle cultural par an ou à une fréquence indiquée dans les conditions d'emploi et par parcelle.

II. Classification du produit ACARIDOIL 13SL

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 ¹⁴	
Catégorie	Code H
Irritation cutanée, catégorie 2	H315 Provoque une irritation cutanée
Irritation oculaire, catégorie 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Pour les phrases P se référer à la réglementation en vigueur	

Cette classification est à prendre en compte pour l'étiquetage du produit ainsi que pour tout document d'information sur le produit.

L'étiquette devrait porter la mention suivante :

EUH 208 : Contient de l'huile de Caraway. Peut produire une réaction allergique

La classification de la substance active est rappelée en annexe 2.

III. Conditions d'emploi

Les conditions d'emploi précisées ci-dessous sont issues de l'évaluation et de mesures de prévention, pour chaque section du dossier pour laquelle l'usage revendiqué pourrait ainsi être considéré comme conforme. Il convient de les reprendre et/ou de les adapter au regard des usages qui seront effectivement accordés.

¹⁴ Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

- **Pour l'opérateur¹⁵, porter :**

- **Dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à rampe**

- ***pendant le mélange/chargement***

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

- ***pendant l'application***

Si application avec tracteur avec cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

- ***pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation***

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;

- **Dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur pneumatique (ou un atomiseur)**

- ***pendant le mélange/chargement***

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;

- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

- ***pendant l'application***

Si application avec tracteur avec cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

- ***pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation***

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;

- **Dans le cadre d'une application avec une lance**

- ***pendant le mélange/chargement***

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

¹⁵ Sur la base de l'estimation des expositions et des mesures de prévention des risques proposées par le demandeur et vérifiées par l'Anses. Certaines normes pouvant évoluer, il est de la responsabilité du demandeur de procéder à l'actualisation des références.

- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

OU

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

• pendant l'application : sans contact intense avec la végétation

Culture basse (< 50 cm)

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

Culture haute (> 50 cm)

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

• pendant l'application : contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

• pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

OU

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;

○ Dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à dos

• pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

• pendant l'application

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

• pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection non tissée de catégorie III type 4.

- **Pour le travailleur¹⁶,** porter un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A).

- **Délai de rentrée¹⁷** : 24 heures en cohérence avec l'arrêté du 4 mai 2017¹⁸.

¹⁶ Sur la base de l'estimation des expositions et des mesures de prévention des risques proposées par le demandeur et vérifiées par l'Anses. Certaines normes pouvant évoluer, il est de la responsabilité du demandeur de procéder à l'actualisation des références.

¹⁷ Le délai de rentrée est la durée pendant laquelle il est interdit aux personnes de pénétrer sur ou dans les lieux où a été appliqué un produit.

¹⁸ Arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjutants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, modifié par l'arrêté du 27 décembre 2019.

- **SP 1 :** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
- Pour les usages sous abri : Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Eviter toute exposition inutile.
- **Limites maximales de résidus :** Aucune LMR n'est nécessaire pour les acides gras.
- **Délai(s) avant récolte :**
 - o Non nécessaire.
- **Autres conditions d'emploi :**
 - o Protéger du gel;
 - o Agiter durant l'application conformément aux bonnes pratiques agricoles.

Recommandations de la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés pour réduire les expositions

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Emballages

- o Bouteille en PEHD¹⁹ (1 L)
- o Bidon en PEHD (3 L, 4 L, 5 L, 9,5 L, 20 L)

¹⁹ PEHD : polyéthylène haute densité.

Annexe 1

Usage(s) revendiqué(s) par le demandeur pour une autorisation de mise sur le marché du produit ACARIDOIL 13SL

Substance(s) active(s)	Composition du produit	Dose(s) maximale(s) de substance active
Acides gras en C7-C18 et d'acides gras insaturés C ₁₈ sous forme de sels de potassium	130,4 g/L	2,48 kg sa/ha

Usage(s)	Dose d'emploi du produit	Nombre d'applications	Intervalle entre applications	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)
12053107 - Agrumes*Trt Part.Aer.*Aleurodes	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 09-81	NA
12053106 - Agrumes*Trt Part.Aer.*Pucerons	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 09-81	NA
00203020 - Agrumes*Trt Part.Aer.*Thrips	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 09-81	NA
12053101 - Agrumes*Trt Part.Aer.*Cochenilles	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 09-81	NA
12053103 - Agrumes*Trt Part.Aer.*Acariens et phytopotes	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 09-81	NA
12603150 - Pommier*Trt Part.Aer.*Pucerons	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 09-72	NA
12613116 - Pommier*Trt Part.Aer.*Psylle(s)	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 09-72	NA
12603149 - Pommier*Trt Part.Aer.*Cochenilles	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 09-72	NA
12603154 - Pommier*Trt Part.Aer.*Thrips	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 09-72	NA
12603134 - Pommier*Trt Part.Aer.*Acariens et phytopotes	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 09-72	NA
12553122 - Pêcher*Trt Part.Aer.*Pucerons	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 03-76	NA
12553116 - Pêcher*Trt Part.Aer.*Thrips	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 03-76	NA
12553108 - Pêcher*Trt Part.Aer.*Cochenilles	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 03-76	NA
12553113 - Pêcher*Trt Part.Aer.*Acariens et phytopotes	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 03-76	NA
12103102 - Fruits à coque*Trt Part.Aer.*Pucerons	19 L/ha	4	7 jours	-	NA
A créer - Fruits à coque*Trt Part.Aer.*Thrips	19 L/ha	4	7 jours	-	NA
12453107 - Fruits à coque*Trt Part.Aer.*Cochenilles	19 L/ha	4	7 jours	-	NA
12453115 - Fruits à coque*Trt Part.Aer.*Acariens et phytopotes	19 L/ha	4	7 jours	-	NA

Usage(s)	Dose d'emploi du produit	Nombre d'applications	Intervalle entre applications	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)
16953109 - Tomate*Trt Part.Aer.*Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 21-87	NA
16953101 - Tomate*Trt Part.Aer.*Aleoordes <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 21-87	NA
16953113 - Tomate*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 21-87	NA
16953111 - Tomate*Trt Part.Aer.*Cicadelles, punaises et psylles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 21-87	NA
16953104 - Tomate*Trt Part.Aer.*Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 21-87	NA
16953110 - Tomate*Trt Part.Aer.*Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 21-87	NA
16863101 - Poivron*Trt Part.Aer.*Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 21-87	NA
16863103 - Poivron*Trt Part.Aer.*Aleoordes <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 21-87	NA
16863108 - Poivron*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 21-87	NA
01140012 - Poivron*Trt Part.Aer.*Cicadelles, punaises et psylles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 21-87	NA
16863104 - Poivron*Trt Part.Aer.*Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 21-87	NA
16863106 - Poivron*Trt Part.Aer.*Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 21-87	NA
16323105 - Concombre*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-87	NA
16323101 - Concombre*Trt Part.Aer.*Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-87	NA
16323103 - Concombre*Trt Part.Aer.*Aleoordes <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-87	NA
01116015 - Concombre*Trt Part.Aer.*Cicadelles, punaises et psylles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-87	NA
16323106 - Concombre*Trt Part.Aer.*Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-87	NA

Usage(s)	Dose d'emploi du produit	Nombre d'applications	Intervalle entre applications	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)
16323107 - Concombre*Trt Part.Aer.*Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-87	NA
00122015 - Pavot*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-87	NA
19393101 - Pavot*Trt Part.Aer.*Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-87	NA
00122014 - Pavot*Trt Part.Aer.*Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-87	NA
A créer - Pavot*Trt Part.Aer.*Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-87	NA
A créer - Pavot*Trt Part.Aer.*Aleyrodes <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-87	NA
A créer - Pavot*Trt Part.Aer.*Cicadelles, punaises et psylles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-87	NA
01114027 - Choux*Trt Part.Aer.*Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-74	NA
01114028 - Choux*Trt Part.Aer.*Aleyrodes <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-74	NA
16403110 - Choux*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-74	NA
01114030 - Choux*Trt Part.Aer.*Cicadelles, punaises et psylles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-74	NA
16403101 - Choux*Trt Part.Aer.*Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-74	NA
01114024 - Choux*Trt Part.Aer.*Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-74	NA
16563101 - Haricots*Trt Part.Aer.*Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-79	NA
A créer - Haricots*Trt Part.Aer.*Aleyrodes <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-79	NA
16563106 - Haricots*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-79	NA
16563105 - Haricots*Trt Part.Aer.*Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-79	NA

Usage(s)	Dose d'emploi du produit	Nombre d'applications	Intervalle entre applications	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)
01126020 - Haricots*Trt Part.Aer.*Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-79	NA
A créer - Haricots*Trt Part.Aer.*Cicadelles, punaises et psylles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-79	NA
A créer - Pois*Trt Part.Aer.*Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-79	NA
A créer - Pois*Trt Part.Aer.*Aleurodes <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-79	NA
16853103 - Pois*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-79	NA
A créer - Pois*Trt Part.Aer.*Cicadelles, punaises et psylles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-79	NA
16853102 - Pois*Trt Part.Aer.*Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-79	NA
16853109 - Pois*Trt Part.Aer.*Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	BBCH 19-79	NA
A créer – Cultures ornementales*Trt Part.Aer.*Pucerons <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	-	NA
A créer – Cultures ornementales*Trt Part.Aer.*Thrips <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	-	NA
A créer – Cultures ornementales*Trt Part.Aer.*Acariens <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	-	NA
A créer – Cultures ornementales*Trt Part.Aer.*Cochenilles <i>Plein champ et sous abri</i>	19 L/ha	4	7 jours	-	NA

Annexe 2**Classification de la substance active**

Substance (Référence)	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 ²⁰	
	Catégorie	Code H
Acides gras C ₇ -C ₁₈ et d'acides gras insaturés C ₁₈ sous forme de sels de potassium (Anses)	Irritation cutanée, catégorie 2	H315 Provoque une irritation cutanée
	Irritation oculaire, catégorie 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux
	Toxicité spécifique pour certain organes cibles – Exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires	H335 Peut irriter les voies respiratoires
	Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

²⁰ Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.